

C'est donc en 1982-1983 qu'auront finalement porté fruit des années de négociations sur le droit de la mer. La convention adoptée institue une réglementation claire et précise en matière de gestion des océans et représente une importante contribution à la paix et à la sécurité mondiales.

Environnement

Le conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a tenu en mai une session spéciale à Nairobi pour souligner le dixième anniversaire de sa création. La délégation canadienne a participé à la rédaction de la "Déclaration de Nairobi" adoptée à cette occasion pour réaffirmer la volonté des pays représentés de respecter les principes énoncés à Stockholm en 1972. Outre qu'ils ont reconnu la nécessité de multiplier les efforts concertés pour régler les problèmes d'environnement qui existent depuis déjà un certain temps ou qui viennent de surgir, les signataires de la déclaration ont défini les tendances et priorités actuelles et recommandé les voies dans lesquelles le PNUE devrait s'engager pour la décennie à venir. Parmi la douzaine de secteurs prioritaires ayant fait l'objet de recommandations, signalons ceux de la pollution marine d'origine tellurique, de la protection de la couche d'ozone et du transport, de la manipulation et de l'élimination des déchets toxiques et dangereux. Des lignes d'action détaillées ont été proposées pour chacun des secteurs prioritaires.

Un groupe de travail spécial composé de juristes et de technologues, au sein duquel le Canada est représenté, s'est réuni à Stockholm du 20 au 28 janvier 1982 pour entreprendre la réduction d'un projet de convention sur la protection de la couche d'ozone stratosphérique.

La Conférence ministérielle sur l'acidification de l'environnement convoquée à Stockholm en juin a permis de donner une suite politique à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance adoptée par la Commission des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et ratifiée par le Canada, les États-Unis et la majorité des autres pays membres de la CEE. Les participants ont admis que les précipitations acides représentent pour l'environnement un grave problème international auquel il convient de trouver une solution de toute urgence en agissant de façon concertée.

La septième réunion consultative de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, appelée souvent Convention de Londres sur les déversements, a eu lieu à Londres du 14 au 18 février 1983. Les discussions ont principalement porté sur le déversement dans la mer de déchets à faible radioactivité. Les participants ont adopté une résolution proposée par l'Espagne pour que les déversements de déchets radioactifs soient suspendus jusqu'à ce que le groupe de scientifiques constitué précisément pour étudier la question ait présenté son rapport, ce qui devrait être fait dans deux ans environ.

Énergie

Il s'est produit cette année un fléchissement de la demande mondiale de pétrole dont les causes étaient en partie d'ordre structurel, par exemple le recours à de nouvelles sources d'énergie et la conservation, et en partie d'ordre conjoncturel, à savoir le marasme dans lequel était plongée l'économie mondiale.

Le Canada et ses partenaires économiques ont continué à collaborer à la poursuite de leurs objectifs communs qui sont d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques et de favoriser la conservation, une plus grande efficacité et le remplacement du pétrole. La baisse de la demande qui s'est produite en 1982 sur les marchés pétroliers a obligé l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à réduire son prix de référence du pétrole au début de 1983. Si les pays consommateurs se sont félicités de l'effet stimulant que cette baisse des prix du pétrole a eue sur l'économie, il reste que cette même baisse a fait naître certaines inquiétudes au sujet de la solidité des institutions financières internationales en raison de l'énorme endettement de plusieurs pays producteurs de pétrole, notamment le Mexique et le Venezuela.

Dans la poursuite de ses objectifs dans le domaine énergétique, le Canada a participé à de nombreuses rencontres internationales comme celle de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et d'autres telles que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui a eu lieu à Rome.

Parallèlement aux échanges multilatéraux qui se multiplient dans le domaine énergétique, le Canada a intensifié ses contacts bilatéraux avec un certain nombre de pays. Ainsi, le Mécanisme consultatif de l'énergie est redevenu la tribune officielle où Canadiens et Américains abordent les questions énergétiques telles que les ventes de gaz naturel; des rencontres ont eu lieu à Ottawa et à Washington. Le Canada a eu des consultations à caractère politique avec d'importants pays exportateurs de pétrole dont le Nigéria, le Koweït, l'Arabie saoudite et la Norvège, et il a renouvelé ses contrats d'approvisionnement pétrolier avec le Mexique. À la fin de sa première année d'existence, la Corporation Pétro-Canada pour l'assistance internationale avait consacré 25 millions de \$ à la réalisation de projets d'exploitation énergétique à la Bardade, en Tanzanie et au Sénégal, et elle se proposait d'inclure l'Asie dans son programme d'activités pour 1983.

Les événements survenant sur la scène internationale ont continué de se répercuter sur la scène énergétique nationale. Les ententes fédérales-provinciales concernant la fixation des prix ont dû être révisées, et il a fallu retarder à nouveau la réalisation des mégaprojets d'exploitation des sables bitumineux et d'extraction d'huile lourde. En raison de la baisse de la demande intérieure de pétrole, l'exportation à court terme d'huile légère a été autorisée afin d'atténuer le grave problème de la capacité de production non exploitée. L'Office national de l'énergie a autorisé de nouvelles exportations de gaz à destination des États-Unis et, pour la première fois, du Japon. Les exportations nettes d'électricité ont sensiblement diminué, alors qu'ont augmenté les exportations de charbon.

Droits de la personne

La promotion et la protection des droits de la personne figurent parmi les grands principes sur lesquels se fonde la politique extérieure du Canada. Tout en étant fidèle à une tradition de primauté des droits et des libertés et de compassion pour ceux qui sont démunis ou en danger, elle reconnaît du même coup les limitations qu'impose l'actuel climat international de méfiance, de désillusion et d'insécurité.